Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_04-DE

Cap Sizun
Pointe du Raz
Bro Ar C'hap - Beg ar Raz

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle du conseil en mairie d'Audierne, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le deux décembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Éric BOSSER, Armelle BRARD, Georges CASTEL, Didier GUILLON, Gurvan KERLOC'H, Joëlle MOALIC

BEUZEC-CAP-SIZUN : Catherine BESCOND, Gilles SERGENT

CONFORT-MEILARS : Patrick LE DREAU

GOULIEN : Henri GOARDON

MAHALON : Raymond BETROM

PLOGOFF : Dominique TOULLER, Joël YVENOU

PLOUHINEC : Annie AUFFRET, Marc-Ange BIOLCHINI, Audrey BONNIZEC, Solène JULIEN-LE MAO, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Rémy LE COZ, Yvan MOULLEC

PONT-CROIX : Odile DIVANAC'H, Benoit LAURIOU, Henri MOAN

PRIMELIN : Bruno BUREL

Absent(e)s :

AUDIERNE : Véronique MADEC (procuration à G. KERLOC'H)

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY (procuration à H. GOARDON), Muriel LE DANTEC

CONFORT-MEILARS : Laurent COATMEUR (procuration à P. LE DREAU)

MAHALON : Bernard LE GALL

PRIMELIN : Alain DONNART (procuration à D. GUILLON)

Assistaient également à la séance :
Agathe Rampillon, Emilie Deloison et Elodie Riou, services de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 25
Nombre d'absents : 6
Nombre de procurations : 4
Nombre de votants : 29

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_04-DE

2025-12-09-04 Schéma de préfiguration des Ateliers Jean Moulin

Suite à la fermeture du lycée professionnel Jean Moulin par arrêté du préfet de Région en mai 2018, la Région Bretagne s'est engagée à y développer de nouvelles activités, consciente de l'importance du site et de son caractère structurant pour le Cap Sizun.

A l'issue d'un appel à projet, la Région Bretagne a accordé le 10 septembre 2020 une autorisation d'occupation temporaire du site, pour une durée de 6 ans, à l'Association d'Animation des Ateliers Jean Moulin » (A3JM), afin d'y développer un tiers lieu : les « Ateliers Jean Moulin ».

Les Ateliers Jean Moulin offrent aujourd'hui des activités et services aux habitants et professionnels du Cap Sizun. Ils contribuent au développement économique du territoire en permettant l'accueil d'entreprises et la création d'un réseau d'entrepreneurs. Ils permettent également l'hébergement de saisonniers, facilitant les recrutements sur la saison touristique. L'AOT accordée à l'association A3JM prendra fin en septembre 2026.

La Région Bretagne et la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz sont convenues de rédiger une convention de transfert de gestion des locaux, pour y développer le projet porté par l'EPCI.

Le site représente un potentiel immobilier important ; surtout, il permettrait de continuer à structurer la relation services – population, au travers de huit actions du projet de territoire, avec une forte synergie entre elles :

- Action 11 : Créer un centre d'interprétation du Cap Sizun,
- Action 25 : Mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) Audierne – Plouhinec,
- Action 32 : Développer et valoriser le port d'Audierne – Plouhinec,
- Action 38 : Mettre en place une unité de production culinaire,
- Action 42 : Créer un incubateur du numérique,
- Action 43 : Créer un espace de coworking,
- Action 48 : Développer et accompagner l'émergence des tiers-lieux et notamment la collaboration avec les Ateliers Jean Moulin,
- Action 49 : Structurer les filières alimentation, activités de pleine nature et maritimes.

La Communauté de communes souhaite développer le site autour de la maritimité comme marqueur, en lien étroit avec le port de Poulgoazec et ses activités, tout en l'ouvrant sur le quartier afin d'en faire un véritable lieu de vie.

L'élaboration du schéma de préfiguration a été travaillée dans le cadre d'un comité technique et réorientée/validée par le comité de pilotage, à partir des enjeux suivants :

- Un positionnement maritime comme fil conducteur,
- Une articulation entre dynamique locale et rayonnement national, autour de la mer et des savoir-faire,
- Une ouverture du site aux capistes tout au long de l'année,
- Et l'ambition de devenir un pôle maritime visible depuis Paris.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900629-20251209-2025_12_09_04-DE

Cette phase de travail a permis de faire émerger un positionnement et les services à développer dans le site.

Adossée au projet de préfiguration, une autre mission a été confiée au cabinet Espelia : l'assistance à la structuration économique et juridique du projet. Les scénarios économiques et de gouvernance sont en cours d'étude et permettront de tendre vers un modèle soutenable pour la collectivité.

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

Prend acte de la présentation du schéma de préfiguration du site.

Pour copie certifiée conforme,
A Audierne,

Le 9 décembre 2025

Le Président,

Gilles SERGENT

Le Secrétaire de séance,

Gurvan Kerloc'h

Date de mise en ligne : le 23 décembre 2025